



Instructions de décaissement pour les projets financés par le FND

Traduction non-officielle en langue
française 4 septembre 2018

2014



Contenu

Glossaire.....	3
1 Avant-propos.....	4
2 Introduction.....	5
3 Conditions Préalables.....	6
3.1 Définitions de l'Accord de Financement.....	6
3.2 Avis Juridique.....	7
3.3 Autorisation.....	7
3.4 Autres Financements.....	7
3.5 Accords de Mise en Œuvre.....	7
4 Méthodes de Décaissement.....	9
4.1 Paiement Direct.....	11
4.1.1 Méthode.....	11
4.1.2 Procédure.....	11
4.1.3 Pièces Justificatives.....	11
4.2 Engagement Spécial.....	12
4.2.1 Méthode.....	12
4.2.2 Procédure.....	12
4.2.3 Pièces Justificatives.....	13
4.2.4 Limites.....	13
4.3 Avance Spéciale.....	14
4.3.1 Méthode.....	14
4.3.1.1 Généralités.....	14
4.3.1.2 Dépenses Éligibles Financées par l'Avance Spéciale.....	14
4.3.1.3 Devise du Compte Spécial.....	15
4.3.1.4 Institutions Financières pour les Comptes Spéciaux.....	15
4.3.1.5 Autres Exigences du Compte Spécial.....	15
4.3.2 Procédure.....	16
4.3.2.1 Ouverture d'un Compte Spécial.....	16
4.3.2.2 Premier Dépôt sur le Compte Spécial.....	17
4.3.2.3 Réapprovisionnement du Compte Spécial.....	18
4.3.2.4 Suspension du Réapprovisionnement et Demandes de Remboursement.....	18
4.3.2.5 Clôture, Rapprochement Final et Audit du Compte Spécial.....	19
4.3.3 Pièces Justificatives.....	20
4.4 Remboursement.....	21
4.4.1 Méthode.....	21

4.4.2 Procédure	21
4.4.3 Pièces Justificatives.....	21
5. Audit.....	22
6. Administration Financière.....	23
6.1 Signatures Autorisées.....	23
6.2 Contacts.....	23
6.3 Taux de Change	23
6.4 Conservation du Document.....	24
6.5 Date de Clôture et Décaissement Final	24
6.6 Instructions de Règlement Standard du FND	24
Liste des Annexes	26
Annexe A - Exemple de Lettre de Décaissement	27
Annexe C - Exemple d'Avis Juridique.....	30
Annexe D - Exemple de Lettre d'Autorisation.....	32
Annexe F - Formulaire de Demande d'Engagement Spécial	35
Annexe H - Formulaire de Demande de Paiement d'Engagement Spécial	40
Annexe J - Exemple de Lettre de Confirmation de la Banque du Compte Spécial	43
Annexe K - Formulaire de Déclaration de Dépenses.....	44

Glossaire

Terme	Explication
Date de clôture	Date après laquelle le droit du bénéficiaire de faire des prélèvements en vertu de l'accord de financement peut être résilié par le FND et tout solde non décaissé d'un don / d'un crédit peut être annulé.
Lettre de commencement de décaissement	Lettre envoyée au bénéficiaire confirmant que le FND est prêt à décaisser sous réserve d'une demande de décaissement.
Date limite de décaissement	Date finale à laquelle le FND effectuera les décaissements dans le cadre d'un accord de financement. Les dépenses doivent avoir été engagées avant la date de clôture. La date n'est généralement pas inférieure à un mois et pas supérieure à quatre mois après la date de clôture.
Lettre de décaissement	Lettre du FND après la signature de l'accord de don au bénéficiaire détaillant les conditions suspensives et précisant / confirmant les modalités de décaissement pour le projet.
Demande de décaissement	Demande signée par une personne autorisée par le bénéficiaire et adressée au FND pour effectuer un paiement en mode de paiement direct, d'avance spéciale ou de remboursement. La demande comprend un formulaire de demande de décaissement dûment rempli et des pièces justificatives.
Dépenses éligibles	Dépenses qui, sauf disposition contraire de l'accord de financement, satisfont aux exigences suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Le paiement est pour le coût raisonnable de biens, travaux ou services requis pour le projet, à financer sur le produit du don ou du crédit et achetés, le tout conformément aux dispositions de l'accord de financement, • Le paiement n'est pas interdit par une décision du Conseil de sécurité des Nations Unies prise en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. • Le paiement : <ul style="list-style-type: none"> (i) est fait à la date spécifiée dans l'accord de financement ou après cette date, et (ii) sauf si le FND en convient autrement, est destiné aux dépenses encourues avant la date de clôture.
Accord de financement	Accord de don du FND ou Accord de crédit du FND
Agence d'exécution (AE)	Entité responsable de la mise en œuvre du projet définie comme telle dans l'accord de financement. L'AE est souvent aussi la partie contractante (Client, Acheteur, Employeur) dans les contrats d'approvisionnement, de travaux et de services dans le cadre du Projet.
Demande de paiement	Demande préparée et signée par une institution financière et adressée au FND pour effectuer un paiement en vertu de l'engagement spécial émis par le FND à l'institution financière.
Bénéficiaire	Bénéficiaires de dons du FND et/ou emprunteurs de crédits du FND et Agences d'Exécution des projets financés par don ou crédit du FND.
Date limite de réapprovisionnement (Avance Spéciale)	Date finale à laquelle le FND devrait recevoir une demande de décaissement pour le réapprovisionnement d'un Compte Spécial. Sauf indication contraire dans l'accord de financement ou convenu entre le FND et le bénéficiaire, la date limite de réapprovisionnement sera au plus tard 6 mois avant la date de clôture.

1 Avant-propos

Ces instructions de décaissement définissent les politiques et les principes, les lignes directrices, les procédures et les pratiques de décaissement applicables aux projets financés et administrés par le Fonds Nordique de Développement (FND). Les instructions serviront de guide de référence pour les bénéficiaires du FND, le personnel du projet, les partenaires de cofinancement, le personnel du FND et les parties contractantes dans la conception et l'exploitation des procédures de décaissement et de gestion financière qui soutiendront une mise en œuvre efficace du projet.

Spécifiquement, ces instructions décrivent les différentes méthodes et procédures utilisées par le FND pour décaisser les dons et crédits, les exigences relatives aux documents justificatifs, les critères d'établissement des Comptes Spéciaux du FND et les différents formulaires à utiliser pour respecter les conditions de décaissement et en rapport avec les différents modes de décaissement.

Avril 2014

2 Introduction

Les principes et procédures décrits dans ces instructions s'appliquent aux projets entièrement financés par le FND ou cofinancés en parallèle par le FND. En cas de cofinancement conjoint, les décaissements doivent suivre les lignes directrices et les procédures du principal partenaire de financement qui administre les fonds communs, qu'il s'agisse du FND ou d'une autre institution de financement.

Le produit du financement ne peut être utilisé que pour financer les dépenses nécessaires pour atteindre les objectifs de développement des opérations soutenues par le don ou le crédit, et les décaissements sont effectués uniquement pour ou par rapport à ces dépenses éligibles du projet.

Sauf indication contraire dans l'accord de financement, les dépenses engagées avant la signature de l'accord de financement ne peuvent pas être financées par le produit du don ou du crédit. Le produit ne peut pas non plus être utilisé pour les coûts encourus après la date de clôture du don ou du crédit.

3 Conditions Préalables

3.1 Définitions de l'Accord de Financement

Les fonds du FND ne peuvent être déboursés qu'après l'entrée en vigueur de l'accord de financement et le respect des conditions préalables définies dans l'accord de financement. Les conditions seront considérées comme remplies lorsque le FND aura reçu et accepté la documentation applicable à ce qui suit :

- (i) un avis juridique indiquant que le présent accord de financement a été dûment autorisé ou ratifié par le bénéficiaire, et signé et remis en son nom et qu'il lie légalement le bénéficiaire conformément à ses modalités (voir section 3.2),
- (ii) si le FND le demande, des éléments satisfaisants de preuve supplémentaires pour le FND selon lesquels l'exécution et la livraison de l'accord de financement au nom du bénéficiaire ont été dûment autorisées par toutes les autorités compétentes,
- (iii) une preuve satisfaisante pour le FND de l'autorité de la personne ou des personnes autorisées à signer des demandes de décaissement et le spécimen de signature authentique de cette(ces) personne(s) (voir section 3.3),
- (iv) une preuve satisfaisante pour le FND que tous les autres financements requis pour le Projet, y compris le financement du bénéficiaire et de l'agence principale, ont été obtenus, et que les conditions préalables au caractère effectif de ce financement ont été remplies (voir section 3.4),
- (v) le cas échéant, des copies certifiées conformes des accords de mise en œuvre, acceptables pour le FND, dans lesquelles le Bénéficiaire met le financement du FND à la disposition de l'Agence(des Agences) d'Exécution (voir la section 3.5),
- (vi) le cas échéant, toute la documentation requise pour l'établissement du(des) Compte(s) Spécial(aux) du FND selon des modalités et conditions jugées satisfaisantes par le FND (voir section 4.3.2.1),
- (vii) tout autre document que le FND demande raisonnablement concernant l'exécution de l'accord ou la mise en œuvre du projet.

Dans des cas exceptionnels, l'accord de financement peut également inclure d'autres conditions de décaissement. Après signature de l'accord de financement, le FND enverra au bénéficiaire une Lettre de Décaissement (voir Annexe A) spécifiant les modalités de décaissement à utiliser et les dispositions des présentes Instructions de Décaissement qui s'appliquent au Projet. Une fois que toutes les conditions préalables auront été remplies, le FND enverra au bénéficiaire une Lettre de Début de Décaissement (voir Annexe B) confirmant que le don / le crédit peut maintenant être tiré.

S'il est convenu qu'un projet utilise une méthode d'Avance Spéciale (voir section 4.3) et ait un(des) Compte(s) Spécial(aux) mais que ce(s) compte(s) n'est (ne sont) pas nécessaire(s) dès

le début d'un projet, le FND peut d'abord émettre une Lettre de Décaissement confirmant d'autres conditions et méthodes de décaissement, et ultérieurement une autre Lettre de Décaissement confirmant l'Avance Spéciale et l'établissement d'un ou de plusieurs Comptes Spéciaux.

Le FND peut émettre, généralement après avoir consulté le bénéficiaire, des lettres de décaissement ultérieures pour modifier les modalités de décaissement d'une opération, au besoin, pendant la mise en œuvre du projet.

3.2 Avis Juridique

Dès que possible après la signature de l'accord de financement, un avis juridique sera préparé par le Ministère de la Justice, le Procureur Général ou le Conseiller Juridique Principal du Ministère des Finances ou par le ministère concerné dans le pays du bénéficiaire et envoyé au FND pour acceptation. L'avis juridique sera substantiellement conforme à la forme énoncée à l'Annexe C de ces instructions de décaissement. Cependant, un autre format peut être acceptable pour le FND. En cas d'utilisation d'un format différent, il est conseillé de discuter préalablement de ce format avec le FND afin d'éviter tout retard dans le décaissement des fonds.

3.3 Autorisation

Le bénéficiaire autorisera un nombre suffisant de personnes à signer, au nom du bénéficiaire, des demandes de décaissement pour tirer le don / le crédit et une demande d'Engagement Spécial. La lettre d'autorisation inclura les noms complets et les titres des personnes autorisées ainsi que les spécimens de leurs signatures correspondantes et sera reçue par le FND sous sa forme originale et non sous forme d'une copie. Un exemple de format d'une lettre d'autorisation est joint à l'Annexe D.

3.4 Autres Financements

La preuve d'un autre financement sera normalement une déclaration par le bénéficiaire que tout autre financement envisagé pour le projet a été obtenu, appuyé par des copies de lettres et de déclarations d'autres financiers confirmant que leurs accords avec le bénéficiaire ont été signés et sont entrés en vigueur. Le FND examinera la documentation reçue afin de déterminer si les besoins de financement globaux du projet ont été satisfaits.

3.5 Accords de Mise en Œuvre

En fonction du statut de l'Agence d'Exécution et de sa relation avec le Bénéficiaire de le don du FND ou l'Emprunteur du Crédit du FND (généralement le ministère chargé du financement), un ou plusieurs accords de mise en œuvre séparés peuvent être exigés entre le Bénéficiaire / l'Emprunteur et l'Agence d'Exécution peut définir les procédures de mise en œuvre et les conditions d'octroi de le don ou du crédit à l'Agence d'Exécution (par exemple accord de rétrocession). Bien que ces accords

ne soient généralement pas nécessaires entre le ministère chargé du financement et d'autres ministères ou départements et agences du gouvernement, des accords de mise en œuvre sont généralement nécessaires lorsque l'Agence d'Exécution est une entreprise (appartenant à l'État, parapublique, publique ou privée).

4 Méthodes de Décaissement

Le FND décaisse des dons et des crédits en utilisant une ou plusieurs des quatre méthodes de décaissement énoncées ci-dessous :

- Paiement Direct,
- Engagement Spécial,
- Avance Spéciale, et
- Remboursement.

Dans la mesure du possible, la ou les méthodes applicables à un don / un crédit spécifique sont définies dans l'accord de financement et confirmées / redéfinies dans la Lettre de Décaissement.

Le paiement direct est la méthode préférée par le FND. Dans les cas où il existe de nombreux petits paiements, le FND préfère un remboursement au lieu d'utiliser la méthode d'Avance Spéciale. L'Engagement Spécial est utilisé uniquement lorsque cela est nécessaire pour permettre des fournitures importantes de biens en dehors du pays du bénéficiaire.

À l'exception de la méthode d'Engagement Spécial, les autres méthodes de décaissement utilisent le même formulaire de Demande de Décaissement (DD) (Annexe E). Dans le formulaire, il est possible d'indiquer quelle méthode est utilisée. Le FND doit recevoir l'original signé du formulaire.

Pour assurer un traitement harmonieux et rapide, le formulaire de demande doit contenir des informations complètes et la signature authentifiée d'une ou de plusieurs personnes autorisées à signer des demandes de décaissement. Il est également essentiel de s'assurer que toutes les pièces justificatives pertinentes soient jointes. La période normale requise par le FND pour traiter un décaissement ne dépasse pas 30 jours calendaires à compter de la réception d'un formulaire dûment rempli et de pièces justificatives. En cas de Paiement Direct, un DD distinct est requis pour chaque contrat et pour chaque devise d'un contrat.

Tableau 1 : Résumé des méthodes de décaissement du FND

Méthode de Décaissement	Type de Dépense	Description	Pièces Justificatives
Paiement Direct	Paiements à des consultants, fournisseurs, entrepreneurs et fournisseurs de services	Sur demande, le FND décaisse directement un paiement à un tiers.	Copies de factures, reçus, documents d'expédition, garantie bancaire de paiement anticipé, certificat de paiement, etc.
Engagement Spécial	Biens à importer payés par crédit documentaire	À la demande du bénéficiaire, le FND fournit un « Engagement Spécial » irrévocable à une banque qui ouvre ou confirme une lettre de crédit, pour payer à la banque négociatrice les montants demandés par elle	Aucun justificatif requis pour le paiement.

		conformément à la lettre de crédit.	
Avance Spéciale	Paiements de petits travaux et de biens, dépenses de formation, dépenses d'exploitation, autres menues et nombreuses dépenses (la plupart du temps dans la devise du bénéficiaire)	Le FND avance les montants convenus de la subvention / du crédit à un Compte Spécial du FND (CS). Le compte peut alors être utilisé par le bénéficiaire exclusivement pour des dépenses éligibles du projet à mesure qu'elles surviennent.	Relevés bancaires, relevé de dépenses, copies de contrats, bons de commande, factures, reçus de livraison, reçus de paiement, etc., rapports financiers non vérifiés et vérifiés. Preuve du taux de change applicable. (Ces informations sont nécessaires pour prendre en charge les demandes de réapprovisionnement du CS et le rapprochement final.)
Remboursement	Identique à l'Avance Spéciale	Demandes du bénéficiaire pour le remboursement des dépenses éligibles engagées et payées par les propres ressources du bénéficiaire.	Identique à l'Avance Spéciale

4.1 Paiement Direct

4.1.1 Méthode

Le Paiement Direct est la méthode de décaissement préférée du FND. Le FND effectue un paiement directement à un tiers pour des dépenses éligibles à la demande du bénéficiaire. Le tiers peut être un consultant, un fournisseur, un entrepreneur ou un fournisseur de services.

4.1.2 Procédure

Les paiements directs seront effectués par le FND contre des Demandes de Décaissement (Annexe E) signées et soumises par le bénéficiaire (ou, si cela est autorisé, par l'Agence d'Exécution) avec des pièces justificatives. Avant d'effectuer un Paiement Direct, le FND doit recevoir une copie du contrat signé résultant, le cas échéant, de l'examen par le FND des documents d'approvisionnement, du ou des rapports d'évaluation et de l'ébauche du contrat, sans opposition.

4.1.3 Pièces Justificatives

Pour un paiement direct, le DD sera accompagné de copies des documents¹ originaux approuvés par l'Agence d'Exécution conformément aux exigences du contrat (par exemple copies de la facture du tiers, documents d'expédition, garantie bancaire de paiement anticipé, certificat de paiement, bon de livraison, certificat d'acceptation, etc.). Le FND se réserve le droit de demander des documents supplémentaires au fur et à mesure des besoins.

¹ Si les pièces justificatives sont écrites dans la langue locale, une traduction en anglais des mots et des éléments importants dans les documents doit être effectuée (par exemple, titre du document, nom du fournisseur et / ou entrepreneur, description des biens et services, montants et dates).

4.2 Engagement Spécial

4.2.1 Méthode

Afin de faciliter les paiements aux fournisseurs étrangers de biens à importer, le FND peut, à sa discrétion, à la demande du bénéficiaire, permettre qu'une partie ou la totalité de le don ou du crédit soit mise à disposition par le biais d'un Engagement Spécial (ES). Dans le cadre d'un Engagement Spécial, le FND peut verser des montants à un tiers pour des dépenses éligibles aux modalités et conditions définies dans l'ES.

Pour financer l'achat de biens à importer dans le cadre d'un projet, les conditions du contrat avec le Fournisseur peuvent exiger que l'Acheteur ouvre une lettre de crédit (crédit documentaire). Si une banque commerciale (habituellement la banque négociatrice) refuse d'émettre, de conseiller ou de confirmer la lettre de crédit sans garantie de remboursement ou caution, le FND peut, à la demande du bénéficiaire, fournir à la banque négociatrice une garantie sous la forme d'un Engagement Spécial. Les Engagements Spéciaux peuvent être utilisés pour des contrats importants pour des biens à importer pour lesquels une « non objection » du FND est requise avant la signature du contrat.

En vertu de son Engagement Spécial, le FND s'engage à réserver des fonds pour un décaissement ultérieur à une banque négociatrice, normalement dans le pays du Fournisseur, pour des paiements effectués ou devant être effectués par la banque négociatrice au moyen d'une lettre de crédit. Les Engagements Spéciaux sont irrévocables, même si le financement du FND peut être suspendu ou annulé par la suite. Le FND s'engage à effectuer le paiement dans les 30 jours suivant la réception de la demande de paiement de la banque négociatrice.

4.2.2 Procédure

Tableau 2. Étapes d'Engagement Spécial

	Étapes	Description / étapes suivantes / action
1.	Un paiement par Lettre de Crédit (L/C) est demandé par le Fournisseur et convenu dans le contrat de fourniture	Le bénéficiaire / l'Agence d'Exécution se tourne pour la L/C vers sa banque (ouverture de L/C) qui à nouveau (ou le bénéficiaire / l'AE directement) se tourne vers une banque (négociatrice) correspondante (généralement dans le pays du Fournisseur) qui doit être prête à émettre, renseigner ou confirmer la L/C
2.	La banque négociatrice indique qu'elle n'est pas disposée à émettre, renseigner ou confirmer la L/C sans garantie de remboursement ou caution	Le bénéficiaire soumet au FND une demande d'engagement spécial (Annexe F) signée par un ou plusieurs représentants autorisés. La demande doit être soutenue par un projet de L/C préparé par les banques.
3.	Le FND considère la demande. Si elle est acceptable, le FND émet l'Engagement Spécial.	Le FND envoie l'Engagement Spécial à la banque négociatrice avec une copie de la lettre de crédit proposée. Le formulaire type d'Engagement Spécial se trouve à l'Annexe G.
4.	Le FND confirme que l'Engagement Spécial a été conclu.	Le FND envoie une copie de l'Engagement Spécial au bénéficiaire / à l'AE.
5.	La banque négociatrice confirme	Immédiatement après que la banque négociatrice aura reçu

	les signatures autorisées	l'Engagement Spécial du FND, la banque négociatrice enverra au FND une lettre (avec un spécimen de signatures) définissant les personnes autorisées à signer les Demandes de Paiement au nom de la banque.
6.*	Le Fournisseur soumet des documents à la banque négociatrice	Conformément à l'avancement de la livraison, le Fournisseur soumet à la banque négociatrice les documents requis pour les paiements conformément à la L/C (généralement des documents d'expédition).
7.*	La banque négociatrice demande le paiement au FND et paie le Fournisseur	Immédiatement après chaque paiement ou négociation de documents par la banque négociatrice au titre de la lettre de crédit (après avoir vérifié que les « documents d'expédition » sont en ordre), la banque négociatrice envoie au FND une Demande de Paiement d'Engagement Spécial (voir Annexe H) et paie le Fournisseur avant ou après réception du paiement de la part du FND.
8.*	Le FND effectue le paiement à la banque négociatrice	Le FND effectue le paiement sans délai et au plus tard dans les 30 jours suivant la réception de la Demande de Paiement de la banque négociatrice.
9.*	Le FND envoie une confirmation de paiement	Après que le FND a effectué un paiement à la banque commerciale, il envoie une confirmation au bénéficiaire / à l'AE .

*Étant donné que la lettre de crédit permet généralement des livraisons / livraisons partielles, les étapes 6, 7, 8 et 9 sont répétées jusqu'à ce que toutes les marchandises aient été livrées.

4.2.3 Pièces Justificatives

Pour des Demandes de Paiement en vertu d'Engagements Spéciaux, aucune pièce justificative ne doit être envoyée au FND par la banque. Sur le formulaire de demande, la banque négociatrice fournit sa confirmation directe au FND que les conditions de déblocage des paiements ont été remplies. Aucune pièce justificative n'est exigée du bénéficiaire.

4.2.4 Limites

Les engagements spéciaux ne sont généralement pas émis dans la devise locale du bénéficiaire ou dans le cadre de contrats avec des entreprises du pays du bénéficiaire, car ils sont destinés à faciliter l'achat de biens étrangers.

L'Engagement Spécial du FND ne couvre pas les intérêts, commissions et autres frais ou dépenses liés à la lettre de crédit.

Le FND peut effectuer des paiements trois mois après la date de clôture de la lettre de crédit. La date de clôture de la L/C peut être prolongée après non-objection du FND. Il appartient au bénéficiaire / à l'AE et à la banque de prendre les dispositions concernant une prolongation.

Chaque Engagement Spécial comporte une clause de limitation spécifiant la limite globale que le FND est tenu de payer lorsque les conditions de paiement ont été remplies.

4.3 Avance Spéciale

4.3.1 Méthode

4.3.1.1 Généralités

En vertu de la méthode d'Avance Spéciale, le FND peut avancer les montants convenus de le don ou du crédit sur le(s) Compte(s) Spécial(aux) du FND ouvert(s) par le bénéficiaire ou l'AE conformément au point 4.3.2.1 ci-dessous. Le ou les comptes peuvent ensuite être utilisés par l'Agence d'Exécution exclusivement pour des dépenses éligibles du projet au fur et à mesure qu'elles sont encourues. L'utilisation de ce(s) compte(s) vise à aider le bénéficiaire à bénéficier de la flexibilité des flux de trésorerie du projet, fournir davantage de contrôle sur les paiements (en particulier les plus petits paiements) et réduire le nombre de demandes de décaissement soumises au FND. Les pièces justificatives des dépenses payées à partir d'un Compte Spécial sont fournies par le bénéficiaire à chaque étape de la demande de reconstitution du Compte Spécial et après la clôture du Compte Spécial (voir 4.3.3).

L'utilisation de la méthode d'Avance Spéciale ne sera acceptable pour le FND que si l'Agence d'Exécution est réputée avoir :

- des procédures et systèmes administratifs, financiers et comptables efficaces en place,
- des systèmes de contrôle interne satisfaisants,
- un engagement à fournir « régulièrement » au FND les pièces justificatives (voir 4.3.3), et
- un engagement à procéder à un audit indépendant du Compte Spécial à la demande du FND (voir 4.3.2.5).

L'utilisation de la méthode d'Avance Spéciale doit, dans la mesure du possible, être négociée et convenue lors de la phase de conception du projet avant la signature de l'accord de financement.

Si le bénéficiaire a un Compte Spécial existant avec un autre cofinancier du Projet, le FND peut également décaisser une Avance Spéciale sur ce compte. L'utilisation d'un ou plusieurs comptes de projet « regroupés » peut être discutée avec le Responsable du Programme du Pays du FND en charge du projet.

4.3.1.2 Dépenses Éligibles Financées par l'Avance Spéciale

Le Compte Spécial du FND peut être utilisé exclusivement pour la part du FND des dépenses du projet de financement. Les dons et crédits du FND peuvent être utilisés pour financer des coûts récurrents (autres que des frais bancaires raisonnables) et des coûts opérationnels du projet uniquement si cela est défini dans l'accord de financement. Aucune transaction autre que celles liées au don / au crédit du FND ne sera autorisée sur le Compte Spécial, à moins que le bénéficiaire / l'AE n'ait obtenu par écrit l'approbation préalable du FND pour ce faire.

Sauf pour un transfert du solde des intérêts acquis et des transferts entre des Comptes Spéciaux du FND distincts dans le cadre d'une même don / d'un même crédit, les paiements sur le Compte

Spécial seront effectués exclusivement pour les dépenses éligibles conformément à l'accord de financement. « Dépenses éligibles » désigne :

- (i) des dépenses approuvées par le FND pour un paiement sur le Compte Spécial,
- (ii) des frais bancaires raisonnables résultant de l'utilisation du Compte Spécial qui ne peuvent pas être couverts par les intérêts courus sur le Compte Spécial (voir 4.3.2.2).

Voir aussi la définition dans le glossaire.

4.3.1.3 Devise du Compte Spécial

Le Compte Spécial sera tenu dans une devise acceptable par le FND. Si un certain nombre de paiements en devise étrangère et en devise locale sont effectués à partir du Compte Spécial, si des remboursements en devise locale sont attendus ou si les fluctuations de la devise locale entraînent un risque de change accru, deux Comptes Spéciaux doivent être mis en place, un dans la devise du don / du crédit (EUR) et un autre en devise locale. Si seul un nombre limité de paiements en devises étrangères et/ou locale est effectué et si aucun retour en devise locale n'est prévu, la devise du Compte Spécial est normalement la même que celle du don / du crédit (EUR). L'utilisation d'autres devises étrangères que l'euro peut être considérée comme acceptable dans des circonstances exceptionnelles. Si la totalité ou la quasi-totalité des paiements provenant du Compte Spécial sont effectués dans la devise locale, cela peut également être la devise du Compte Spécial. Tout risque de change sera à la charge du bénéficiaire.

4.3.1.4 Institutions Financières pour les Comptes Spéciaux

Les Comptes Spéciaux doivent être ouverts et conservés dans une institution financière (généralement une banque commerciale ou une banque centrale) acceptable par le FND.

L'institution financière titulaire du Compte Spécial doit être financièrement solide et capable de :

- exécution de transactions en devises étrangères et locale
- effectuer un large éventail de services bancaires, y compris l'exécution rapide de transactions
- faire partie d'un réseau de correspondants bancaires satisfaisant
- fournir des relevés bancaires mensuels au titulaire du compte et, si possible, au FND
- être régulièrement audité et recevoir des rapports d'audit satisfaisants
- facturer des frais raisonnables pour ses services

L'acceptation d'une banque en tant que lieu du Compte Spécial par le cofinanceur principal d'un projet est généralement un signe d'acceptabilité de la banque pour le FND.

4.3.1.5 Autres Exigences du Compte Spécial

Le Compte Spécial sera ouvert par le bénéficiaire ou l'administrateur financier / l'Agence d'Exécution du don / du crédit du FND et sera au nom de celui-ci si le bénéficiaire en a désigné un. Pour faciliter l'identification, le compte sera désigné pour être utilisé uniquement pour le produit du don / du crédit du FND au projet et le nom du compte inclura le numéro de don / crédit du FND et le nom ou partie du nom du projet.

Tout intérêt couru sur le Compte Spécial sera principalement utilisé pour couvrir les frais bancaires liés au Compte Spécial. Le solde d'intérêt restant peut être transféré librement par le bénéficiaire avant la clôture du Compte Spécial.

4.3.2 Procédure

4.3.2.1 Ouverture d'un Compte Spécial

L'utilisation de la méthode d'Avance Spéciale devrait généralement être convenue au préalable dans l'accord de financement et confirmée dans la Lettre de Décaissement. Après l'approbation du FND selon laquelle le bénéficiaire / l'AE peut utiliser la méthode d'Avance Spéciale, le FND avisera le bénéficiaire de la documentation (y compris des formats d'échantillon) requise (comme décrite ci-dessous) pour faire une demande officielle et ouvrir le ou les Comptes Spéciaux du FND.

Tableau 3. Étapes d'ouverture du Compte Spécial

	Étape	Description / étapes suivantes / action
1.	Après discussion sur la conception du projet et signature de l'accord de financement, le FND approuve l'utilisation de la méthode d'Avance Spéciale	Le FND envoie au bénéficiaire des instructions sur les procédures d'ouverture du Compte Spécial et les formulaires requis.
2.	Le bénéficiaire effectue ses préparatifs	Le bénéficiaire commence ses préparatifs ; sélectionne la(les) banque(s) pour le ou les Comptes Spéciaux et les opérateurs autorisés du compte, obtient l'autorisation de la Banque Centrale (si nécessaire) et vérifie que la Banque du Compte Spécial accepte de rédiger la Lettre de Confirmation au FND (Annexe J)
3.	Le bénéficiaire soumet au FND la Lettre de Demande remplie (Annexe I)	La Lettre de Demande (Annexe I) contiendra les coordonnées de la banque où le bénéficiaire a l'intention d'ouvrir le ou les Comptes Spéciaux, la(les) devise(s) du(des) compte(s) et l'engagement du bénéficiaire à fournir les documents requis.
4.	Le FND permet l'ouverture du Compte Spécial	Le FND effectue une diligence raisonnable sur la(les) banque(s) et autres arrangements et accepte l'ouverture.
5.	Le bénéficiaire soumet des documents d'ouverture de Compte Spécial au FND	Les documents requis sont : <ul style="list-style-type: none"> • Autorisation d'ouverture du ou des comptes • Utilisateurs autorisés • Confirmation d'ouverture(s) de compte (Annexe J) • Autorisation de la Banque Centrale (si nécessaire).
6.	Le bénéficiaire / L'AE soumet les budgets au FND	Le total est de 6 mois pour les paiements à canaliser via le ou les Comptes Spéciaux, avec ventilation par catégories de dépenses éligibles, proposition du ou des montants de premier(s) dépôt(s) sur le ou les Comptes Spéciaux
7.	Le FND accepte le budget et	Le FND confirme le budget et le montant du premier dépôt

	le(s) premier(s) dépôt(s)	est acceptable. Le FND avisera le bénéficiaire lorsque les conditions de décaissement auront été respectées (voir section 3)
8.	Le bénéficiaire envoie la ou les demandes de premier dépôt	Le bénéficiaire / L'AE envoie au FND une ou des demandes de décaissement (Annexe E) pour le(s) premier(s) dépôt(s) sur le Compte Spécial signée(s) par une(des) personne(s) autorisée(s) (voir 3.3)

Le processus d'ouverture commence par l'identification par le bénéficiaire de la ou des banques dans lesquelles il souhaite ouvrir le ou les Comptes Spéciaux et la vérification de la ou des banques qui accepteraient d'envoyer une ou des « lettres d'accord présumé » au FND. Dans le même temps, le bénéficiaire obtient l'approbation de la banque centrale pour l'ouverture du ou des CS, si nécessaire, et sélectionne et autorise les personnes pour l'opération du ou des CS.

Une fois ce qui précède, le processus de demande commence par la « Lettre de Demande de Compte Spécial » (Annexe I). Il s'agit de la demande officielle du bénéficiaire au FND demandant l'autorisation d'ouvrir un ou des Comptes Spéciaux. Elle indique l'intention du bénéficiaire de procéder à l'ouverture de compte(s) dans une(des) banque(s) nommée(s), dans la(les) devise(s) nommée(s) et au nom de l'administrateur financier de le don / du crédit du FND, le tout conformément aux exigences du FND, suivant la réception de l'approbation de FND pour l'ouverture.

Le FND examinera l'engagement et effectuera la vérification diligente nécessaire concernant la(les) banque(s) proposée(s). Si tout est en ordre, le FND envoie au bénéficiaire une lettre d'approbation de l'ouverture du ou des Comptes Spéciaux demandés ou éventuellement avec des conditions. Après l'approbation du FND, le bénéficiaire ouvrira le ou les Comptes Spéciaux et enverra au FND :

- a) une copie d'une lettre d'autorisation du bénéficiaire à la banque pour ouvrir un ou des Comptes Spéciaux,
- b) une copie d'une lettre du bénéficiaire à la banque avec l'autorisation et les spécimens des signatures des personnes désignées pour opérer le ou les Comptes Spéciaux pour le compte du bénéficiaire,
- c) une lettre originale de la banque au FND confirmant que le ou les Comptes Spéciaux ont été ouverts (Annexe J), et
- d) une copie de l'autorisation de la Banque Centrale d'ouvrir un Compte Spécial en devise étrangère, si nécessaire.

4.3.2.2 Premier Dépôt sur le Compte Spécial

Après avoir ouvert avec succès le ou les Comptes Spéciaux, le bénéficiaire / l'AE soumet au FND une proposition de dépenses éligibles, le budget total des dépenses à partir du Compte Spécial (avec ventilation par catégories de dépenses et/ou dépenses éligibles) et le budget pour les six premiers mois de fonctionnement du Compte Spécial avec suffisamment de détails.

Si le projet a des Comptes Spéciaux en euros et en devise locale, le premier dépôt est généralement effectué sur le compte en euros et le bénéficiaire / l'AE doit transférer les fonds de cette banque vers le compte en devise locale, selon les besoins.

Le FND répond par l'acceptation écrite du montant du premier dépôt. Le montant du premier dépôt doit normalement couvrir les dépenses éligibles prévues à payer sur le ou les Comptes Spéciaux pendant une période n'excédant pas six mois.

Le premier dépôt sur le Compte Spécial sera basé sur une demande de décaissement (Annexe E), appuyée d'une copie de la lettre d'acceptation du FND. Avant le premier dépôt effectué par le FND sur un Compte Spécial, les conditions suivantes doivent être remplies :

- (i) les conditions de décaissement spécifiées dans l'accord de financement,
- (ii) tous les documents énumérés au paragraphe 4.3.2.1 ci-dessus doivent avoir été reçus et acceptés par le FND, et
- (iii) le montant du premier dépôt doit avoir été convenu par écrit par le FND.

4.3.2.3 Réapprovisionnement du Compte Spécial

Si le projet dispose de Comptes Spéciaux en euros et en devise locale, les réapprovisionnements par le FND sont généralement effectués sur le compte en euros. Le bénéficiaire peut demander, en soumettant une Demande de Décaissement, un dépôt de réapprovisionnement sur le Compte Spécial lorsque 65 % du premier ou du précédent dépôt ont été payés à partir du ou des comptes (en euros et en devise locale). La demande de décaissement pour le réapprovisionnement doit être appuyée par les pièces suivantes :

- (i) une copie des relevés bancaires donnant des détails sur toutes les transactions effectuées jusqu'à cette date,
- (ii) des Relevé(s) (mensuels) des Dépenses, essentiellement dans le format indiqué à l'Annexe J, vérifiant l'admissibilité des paiements effectués à partir du Compte Spécial, étayés par les pièces justificatives pertinentes (voir 4.3.3),
- (iii) le budget pour les paiements du Compte Spécial jusqu'à un maximum de 6 mois à compter de la date de la demande de réapprovisionnement, et
- (iv) si disponible, des états financiers non audités et/ou audités, et
- (v) toute autre pièce que le FND peut raisonnablement demander.

Le montant de la demande de réapprovisionnement ne devrait pas dépasser le montant du budget mentionné au point (iii) ci-dessus, moins le solde restant sur le Compte Spécial à la fin de la dernière date couverte par les Relevés Bancaires.

La date limite à laquelle le FND doit recevoir une demande de décaissement pour le réapprovisionnement d'un Compte Spécial (date limite de réapprovisionnement) est, sauf stipulation contraire dans l'accord de financement ou convenu entre le FND et le bénéficiaire, au plus tard 6 mois avant la date de clôture d'un projet.

4.3.2.4 Suspension du Réapprovisionnement et Demandes de Remboursement

Le FND peut à tout moment demander au bénéficiaire de suspendre immédiatement les paiements du Compte Spécial et/ou de suspendre le réapprovisionnement du Compte Spécial si :

- les pièces justificatives (voir 4.3.3) et/ou les états financiers vérifiés ne sont pas reçus dans les six mois suivant la fin de l'exercice
- les rapports d'audit, les lettres de gestion ou les missions du FND indiquent des irrégularités significatives dans le fonctionnement du Compte Spécial ou des faiblesses significatives en matière de contrôle interne
- le Compte Spécial est inactif depuis plus de six mois et aucune demande de réapprovisionnement n'a été reçue
- le droit de retirer le don / le crédit a été suspendu

Au cas où des paiements sont effectués pour des dépenses inéligibles, le bénéficiaire doit, à la demande du FND, déposer rapidement sur le Compte Spécial, ou rembourser au FND, un montant égal aux dépenses inéligibles.

À sa discrétion, le FND peut à tout moment déterminer que le solde du Compte Spécial est excédentaire par rapport aux besoins anticipés. Dans ce cas, le bénéficiaire doit, sur avis du FND, rembourser un montant spécifié par le FND.

4.3.2.5 Clôture, Rapprochement Final et Audit du Compte Spécial

Lorsque les paiements définitifs du Compte Spécial auront été effectués et, au plus tard, à l'achèvement du Projet, d'éventuels virements du Compte Spécial seront effectués au titre des intérêts excédentaires et des fonds destinés à couvrir les frais d'audit convenus. Après cela, le compte sera fermé et le bénéficiaire fera vérifier le Compte Spécial par des auditeurs indépendants. Au plus tard 6 mois après la clôture du compte, le bénéficiaire transmettra au FND un État de Rapprochement final avec les pièces indiquées au point 4.3.3 ci-dessous et, si nécessaire, le rapport du Vérificateur (voir 5.0).

La preuve de la fermeture du ou des Comptes Spéciaux sera fournie au FND par le bénéficiaire.

Tout solde du Compte Spécial, restant après le transfert des intérêts non utilisés et des fonds pour l'audit, sera remboursé au FND.

Les remboursements susmentionnés seront crédités sur le don / le crédit pour un décaissement ultérieur ou pour une annulation conformément aux dispositions pertinentes de l'accord de financement.

Après la date de clôture du don / du crédit, aucun paiement (sauf transfert éventuel d'intérêts et fonds pour audit) ne sera effectué à partir du ou des Comptes Spéciaux.

4.3.3 Pièces Justificatives

Le FND peut exiger les pièces justificatives suivantes² afin de rapprocher de manière satisfaisante les dépenses effectuées à partir d'un Compte Spécial :

- relevés bancaires
- états des dépenses (Annexe K)
- factures, reçus, contrats, certificats de paiement, certificats d'acceptation, bons de livraison, etc.
- état financier non vérifié (si disponible)
- état financier vérifié (si disponible)
- tout autre document que le FND peut raisonnablement demander

Des copies de ce qui précède peuvent être soumises au FND avec chaque demande de réapprovisionnement, avec l'État de Rapprochement Final ou tous les six mois, selon l'événement qui survient en premier. Si aucune demande de réapprovisionnement n'est faite, les pièces justificatives doivent être soumises tous les 6 mois au 30 juin et à la fin de l'année.

² Si les pièces justificatives sont écrites dans la langue locale, une traduction en anglais des mots et des éléments importants dans les documents doit être effectuée (par exemple, titre du document, nom du fournisseur et / ou entrepreneur, description des biens et services, montants et dates).

4.4 Remboursement

4.4.1 Méthode

Dans la méthode de remboursement, le FND verse au bénéficiaire / à l'Agence d'Exécution les dépenses éligibles encourues et payées par le bénéficiaire sur ses ressources propres. Les dépenses typiques financées par la méthode de remboursement sont similaires à celles de la méthode d'Avance Spéciale : petits travaux de génie civil, petits achats et coûts en devise locale. Le remboursement se fait généralement dans la ou les devises dans lesquelles les dépenses ont été engagées. Toutefois, dans des cas exceptionnels, un remboursement dans la devise de le don / du crédit peut être envisagé par le FND à condition qu'il soit possible de trouver une méthode mutuellement acceptable pour la définition des taux de change.

4.4.2 Procédure

Les demandes de remboursement doivent être soumises au fur et à mesure qu'un montant raisonnable de dépenses est engagé (généralement équivalent à 50 000 euros ou plus). Des demandes de remboursement régulières peuvent également aider à atténuer le risque de dévaluation d'un montant à rembourser en raison des fluctuations du taux de change. Un paiement de remboursement doit être effectué par le FND contre des Demandes de Décaissement (Annexe E) signées et soumises par le bénéficiaire avec des pièces justificatives.

4.4.3 Pièces Justificatives

Une demande de décaissement pour un remboursement sera accompagnée :

- a) d'un rapport de synthèse sous la forme d'un état des dépenses,
- b) de la preuve des paiements effectués tels que des copies de relevés bancaires, factures, reçus, contrats, certificats de paiement, certificats d'acceptation, bons de livraison, etc.,
- c) de tout autre document que le FND peut raisonnablement demander.

Les pièces justificatives doivent³ démontrer que le bénéficiaire a payé les dépenses éligibles aux fins pour lesquelles le financement a été accordé.

³ Si les pièces justificatives sont écrites dans la langue locale, une traduction en anglais des mots et des éléments importants dans les documents doit être effectuée (par exemple, titre du document, nom du fournisseur et / ou entrepreneur, description des biens et services, montants et dates).

5. Audit

Il est de la responsabilité du bénéficiaire de se conformer aux exigences de déclaration et d'audit du FND et/ou de l'Agence Principale énoncées dans l'accord de financement. À la demande du FND, des audits seront effectués par un auditeur externe, indépendant et qualifié, conformément aux normes internationales publiées par l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI) ou la Fédération internationale des comptables (IFAC). Le coût de l'audit sera inclus dans le budget du projet et financé par le produit du don / du crédit. Si le produit du don / du Crédit n'est pas suffisant, le Fonds et l'Emprunteur conviendront de la manière de financer l'audit,

Sur demande, des audits seront effectués annuellement (janvier - décembre) et soumis au FND au plus tard le 30 juin de chaque année, jusqu'à l'achèvement du projet inclus. Le rapport d'audit contiendra :

- des États financiers audités
- un rapport des auditeurs - contiendra les résultats d'audit rendus au cours du processus d'audit et exprimera une opinion d'audit sur les états financiers et toute recommandation
- une lettre de gestion / note d'audit - contiendra la réponse du bénéficiaire aux conclusions de l'auditeur dans le rapport d'audit et indiquera les mesures qui ont été prises en conséquence.

Les audits annuels couvrent le ou les Comptes Spéciaux du FND. En outre, un audit spécial du ou des Comptes Spéciaux du FND sera effectué après la clôture de ces comptes, à moins que le FND n'ait confirmé par écrit qu'aucun audit spécial n'était requis.

En plus des audits annuels et de l'audit spécial du compte spécial, le FND peut également demander un audit spécial sur toute question liée au projet.

Si le bénéficiaire ne fournit pas les états / comptes financiers audités acceptables, le FND peut suspendre tous les décaissements. Si les états financiers audités révèlent des déficiences dans les contrôles internes, y compris des preuves inadéquates que les fonds ont été utilisés pour des dépenses éligibles, le FND peut suspendre les décaissements jusqu'à ce qu'il soit convaincu que le bénéficiaire ait pris des mesures correctives adéquates.

Le Responsable du Programme du Pays du FND responsable du projet doit être consulté avant d'entreprendre la préparation de l'audit afin de déterminer les exigences en matière d'audit et le contenu de l'audit pour un Projet donné.

6. Administration Financière

6.1 Signatures Autorisées

Une condition de décaissement telle que décrite dans l'accord de financement est que le FND ait une preuve satisfaisante de la ou des personnes autorisées à signer les demandes de décaissement et les demandes d'Engagements Spéciaux. Ceci est fourni sous la forme d'une lettre (sous sa forme originale, pas une copie) indiquant les noms et fournissant des spécimens authentiques des signatures de toutes ces personnes (Annexe D). La lettre doit également indiquer clairement le nombre et la combinaison, le cas échéant, des signataires requis pour autoriser une demande de décaissement ou une demande d'Engagement Spécial. Pour garantir que les demandes de décaissement envoyées au FND puissent être traitées sans délai, la liste des noms et des spécimens des nouvelles signatures authentifiées (le cas échéant) doit être mise à jour et soumise sans délai au FND à chaque fois qu'une personne est retirée ou ajoutée à la liste.

Ce qui précède s'applique également aux personnes autorisées à gérer un ou des Comptes Spéciaux du FND ainsi qu'aux personnes (généralement des représentants de banques commerciales) autorisées à signer des Demandes de Paiement au FND en fonction d'un Engagement Spécial.

6.2 Contacts

Pour assurer une communication efficace entre le bénéficiaire et le FND, le bénéficiaire doit informer le FND des noms et coordonnées (e-mail, numéros de téléphone et de fax) des personnes au sein du bénéficiaire, de l'Agence d'Exécution et de l'organisation du projet, qui doivent être informées par le FND :

- de chaque décaissement effectué par le FND (lettres de Confirmation de Décaissement)
- des informations consolidées sur les décaissements effectués par le FND pour les contrats
- des informations consolidées sur les décaissements effectués par le FND pour le Projet
- des montants des frais et des versements (pour les crédits) payables (lettres d'Avis)
- de toute autre information financière requise par le bénéficiaire

Le FND sera notifié immédiatement en cas de modification de ces coordonnées de contact.

Après le traitement de chaque décaissement, le FND envoie des informations relatives au paiement prévu au bénéficiaire du décaissement, et après le paiement, une confirmation de décaissement au bénéficiaire (et si nécessaire à l'Agence d'Exécution) détaillant également les fonds restant dans le don / le crédit.

6.3 Taux de Change

Le FND effectue des paiements dans les devises suivantes : EUR, USD, SEK, DKK et NOK. Lorsqu'une Demande de Décaissement sera reçue pour une devise locale autre que ces devises, le

	Nom complet de la banque du correspondant	Code SWIFT de la banque du correspondant	Nom complet de la banque du bénéficiaire	Code SWIFT de la banque du bénéficiaire	Numéro de compte du bénéficiaire
EUR	Sans objet	Sans objet	Nordea Bank Finland PLC, Helsinki	NDEAFIHH	FI5412003000028795
USD	Citibank N.A., New York	CITIUS33	Nordea Bank Finland PLC, Helsinki	NDEAFIHH	FI4020016600035770

Liste des Annexes

Annexe A :	Lettre de Décaissement (exemple)
Annexe B :	Lettre de Commencement de Décaissement (exemple)
Annexe C :	Avis Juridique (échantillon)
Annexe D :	Lettre d'Autorisation (échantillon)
Annexe E :	Demande de Décaissement (formulaire)
Annexe F :	Demande d'Engagement Spécial (formulaire)
Annexe G :	Formulaire Type d'Engagement Spécial (exemple)
Annexe H :	Demande de Paiement d'Engagement Spécial (formulaire)
Annexe I :	Lettre de Demande de Compte Spécial (échantillon)
Annexe J :	Lettre de Confirmation de la Banque du Compte Spécial (échantillon)
Annexe K :	État des Dépenses (formulaire)

Toutes les annexes peuvent être trouvées dans leur format original pour téléchargement sur le site Web du FND : www.ndf.fi.

Annexe A - Exemple de Lettre de Décaissement

LETTRE DE DÉCAISSEMENT

[Date]

[Nom du destinataire : *la lettre doit être adressée à la personne indiquée dans l'accord de financement en tant que représentant du Destinataire*]

[Adresse rue]

[Ville] [Pays]

Attention : [nom et poste]

Cher, Chère [Monsieur ou Madame],

Objet : Don n° [] [Nom du projet] :

Référence est faite à l'Accord de Don n° [], datée du [], entre [] (le « Destinataire ») et le Fonds Nordique de Développement (le « Fonds ») pour le montant de [] ([montant de le don écrit en lettres]) (la « Don ») pour [nom du projet] (le « Projet ») en cofinancement avec [nom de l'agence partenaire] (l' « Agence Partenaire »).

L'objet de cette lettre (la Lettre de Décaissement) est de décrire les procédures de décaissement ainsi que d'établir des instructions supplémentaires concernant le retrait du produit de le don. Sauf indication contraire dans la présente Lettre de Décaissement, les termes utilisés en majuscules ont la même signification que dans l'Accord de Don.

Conditions Préalables

En ce qui concerne l'Article III de l'Accord de Don, nous souhaitons vous rappeler que, avant d'effectuer le premier décaissement de le don, le Fonds doit recevoir, en forme et en substance, un montant acceptable pour le Fonds :

- (i) un avis juridique indiquant que l'Accord a été dûment autorisé ou ratifié par le Destinataire, et signé et remis en son nom et qu'il lie légalement le Destinataire conformément à ses modalités,
- (ii) si le Fonds le demande, des éléments satisfaisants de preuve supplémentaires selon lesquels l'exécution et la livraison du présent Accord au nom du Destinataire ont été dûment autorisées par toutes les autorités compétentes,
- (iii) une preuve satisfaisante pour le Fonds de l'autorité de la personne ou des personnes autorisées à signer des demandes de décaissement au nom du Destinataire et le spécimen de signature authentique de cette personne,
- (iv) une preuve satisfaisante pour le Fonds qu'un autre financement, y compris un financement du Destinataire ainsi que de l'Agence Partenaire, requis pour le Projet, ont été obtenus, et que les conditions préalables à l'entrée en vigueur de ce financement ont été remplies,

- (v) le cas échéant, des copies certifiées conformes des accords de mise en œuvre, acceptables pour le Fonds, dans lesquelles le Destinataire met le don à la disposition des Agences d'Exécution, et
- (vi) tout autre document que le Fonds demande raisonnablement concernant l'exécution du présent Accord ou la mise en œuvre du Projet.

Veillez noter que conformément à la Section 7.02 de l'Accord de Don, le Fonds a le droit de mettre fin au droit du Destinataire de retirer le don et d'annuler le don si les conditions de Décaissement n'ont pas été remplies 180 jours après la date de l'Accord de Don. Le Fonds confirmera par lettre que les conditions préalables sont convenablement remplies.

Méthode(s) de Décaissement

La ou les méthodes de décaissement suivantes peuvent être utilisées dans le cadre du don :

[sélectionnez les méthodes applicables et renumérotez le cas échéant]

- (i) paiement(s) direct(s) au(x) Sous-Traitant(s) pour le coût des Dépenses Éligibles engagées (« Paiement Direct »),
- (ii) paiement(s) pour le coût des dépenses éligibles par l'intermédiaire d'une institution financière en vertu d'un Engagement Spécial émis par le Fonds (« Engagement Spécial »),
- (iii) paiement(s) anticipé(s) vers un ou plusieurs Comptes Spéciaux ouverts aux fins du Projet (« Avance Spéciale »),
- (iv) remboursement des Dépenses Éligibles engagées et payées sur les propres ressources du Destinataire (« Remboursement »).

Veillez trouver ci-joint les Instructions de Décaissement du FND, où des informations pratiques supplémentaires concernant les procédures de décaissement sont fournies, ainsi que des formulaires et des modèles pertinents.

[Autres informations]

[Ajouter d'autres informations pertinentes si nécessaire]

Nous serons heureux de recevoir la documentation demandée dans les meilleurs délais. Si vous avez des questions concernant ce qui précède, n'hésitez pas à contacter le soussigné.

Cordialement,

[Nom] [Poste]

Copie à :

[Agence d'exécution]

À l'attention de : [coordinateur]

[Agence principale]

À l'attention de : [Chef de tâche]

Pièces jointes :

Instructions de décaissement du FND (Avril 2014)

Annexe B - Exemple de Lettre de Commencement de Décaissement

[Date]

[Destinataire]

[Adresse rue]

[Ville] [Pays]

Madame, Monsieur,

Objet : Don n° [] [Nom du projet] : Lettre officielle d'approbation des conditions de décaissement

Nous nous référons à l'Accord de Don / Prêt / Équité entre [] (le « Destinataire ») et le Fonds Nordique de Développement (le « Fonds ») en date du [] (l'« Accord de Don / Prêt / Équité »), pour le don / le prêt / l'équité n° [] [Nom du projet].

Nous sommes heureux de confirmer que les précédents de décaissement énoncés dans l'Accord de Don / Prêt / Équité, Article 3.01, ont été respectés. Sous réserve d'une demande de décaissement conformément à la Section 2.05 (c) de l'Accord de Don / Prêt / Équité, le FND peut maintenant commencer à décaisser des fonds.

Vous devriez déjà avoir reçu un exemplaire du document « Instructions de Décaissement pour les Projets Financés par le FND » ; veuillez noter qu'il se trouve également sur le site Web du FND.

Cordialement,

[Nom]
Directeur Général

[Nom]
Directeur du Programme du Pays

Cc : [Agence d'exécution]
[Partenaire de cofinancement]
[Autre]

Annexe C - Exemple d'Avis Juridique

[En-tête du Ministère de la Justice / Procureur Général]

[Adresse rue]

[Ville] [Pays]

[DATE]

Nordic Development Fund (Fonds Nordique de Développement)

P.O. Box 185

FIN-00171 Helsinki

FINLANDE

info.ndf@ndf.fi

Madame, Monsieur,

Objet : Avis juridique don N° [] [Nom du projet]

Je me réfère à l'Accord de Don entre [] (le « Bénéficiaire ») et le Fonds Nordique de Développement (le « Fonds ») en date du [] (l'« Accord ») en vertu duquel le Fonds a accepté de mettre à disposition du Bénéficiaire un montant de [] EUR (EUR []) (la « Don »). Les termes en majuscules utilisés dans le présent document qui sont définis dans l'Accord auront le même sens que celui indiqué dans l'Accord, sauf indication contraire dans le présent document. Cette lettre d'avis vous est remise conformément à la section 3.01 de l'Accord.

Aux fins de rendre cet avis, j'ai effectué des enquêtes juridiques et factuelles, des enquêtes de droit, y compris la [Constitution], et j'ai examiné des dossiers, documents, certificats et autres instruments que j'ai jugés pertinents ou nécessaires aux fins du présent document.

Pour arriver aux avis exprimés ci-dessous, j'ai examiné et utilisé les documents suivants :

- (a) une copie de l'Accord.
- (b) []

Compte tenu de ce qui précède, je suis d'avis, en tant que [Ministre de la Justice / Procureur Général] de [] que :

1. L'Accord a été dûment ratifié et dûment signé et remis au nom du Bénéficiaire et il lie juridiquement le Bénéficiaire conformément à ses modalités.
2. Le Bénéficiaire a obtenu toutes les autorisations, tous les consentements et permis et a pris ou fait prendre toutes les mesures nécessaires ou souhaitables pour permettre au Bénéficiaire de recevoir le don et d'exécuter ses obligations en vertu de l'Accord, et toutes ces autorisations, tous ces consentements et permis sont pleinement en vigueur.
3. À ma connaissance, le Bénéficiaire n'est pas en défaut aux modalités d'un accord ou d'une garantie à laquelle il est partie ou par laquelle il pourrait être lié, défaut qui nuira ou pourrait nuire à sa

capacité de s'acquitter de ses obligations en vertu de l'Accord, et aucun événement n'est survenu ou ne se poursuit qui constitue ou, avec la remise d'un avis ou d'un délai, ou des deux, constituerait un tel cas de défaut aux modalités d'un tel accord ou d'une telle garantie. Le Bénéficiaire ne contrevient pas non plus aux modalités d'un accord existant entre le Bénéficiaire et le Fonds.

4. L'exécution et la livraison de l'Accord par le Bénéficiaire et l'exécution de ses obligations ne violent et ne violeront aucune loi, aucun règlement, aucune ordonnance ou aucun décret auquel le Bénéficiaire est soumis ou résultant en une violation d'un accord ou d'une garantie à laquelle le Bénéficiaire est partie ou par laquelle il peut être lié.

5. La renonciation de l'immunité du Bénéficiaire à la section 9.05 de l'Accord est un acte valide et juridiquement contraignant de la part du Bénéficiaire.

6. La soumission du Bénéficiaire à un arbitrage final et exécutoire en [] en vertu des dispositions de la section 9.02 de l'Accord est une obligation valide et juridiquement contraignante du Bénéficiaire, opposable au Bénéficiaire en vertu de la loi de [].

En énonçant ce qui précède, je n'exprime aucune opinion autre que sur la loi de [].

Recevez, Madame, Monsieur, mes sincères salutations,

[Ministre de la Justice / Procureur Général]

Annexe D - Exemple de Lettre d'Autorisation

[En-tête du Ministère / de l'autorité de délivrance]
[Adresse rue]
[Ville] [Pays]

[DATE]

Nordic Development Fund (Fonds Nordique de Développement)
P.O. Box 185
FIN-00171 Helsinki
FINLANDE
info.ndf@ndf.fi

Madame, Monsieur,

Objet : [Don / Crédit] N° [] [Nom du projet]

Je me réfère à l'Accord de Don / Crédit (l'« Accord ») entre le Fonds Nordique de Développement et [nom du bénéficiaire / de l'emprunteur] (l'« Emprunteur » / le « Bénéficiaire »), en date du [], fournissant [le don susmentionnée / le Crédit susmentionné]. Aux fins de l'Article III, Section 3.01 (c) (iii) comme défini dans l'Accord, la ou les personnes dont le ou les spécimens de signatures authentifiés apparaissent ci-dessous sont autorisées au nom [du Bénéficiaire / de l'Emprunteur] à signer les Demandes de Décaissement, les Demandes d'Engagements Spéciaux et de Comptes Spéciaux dans le cadre de [cette Don / ce Crédit] :

[Nom], [position]

Spécimen de
signature :

[Nom], [position]

Spécimen de
signature :

[Nom], [position]

Spécimen de
signature :

[Précisez les instructions spéciales concernant le nombre et les combinaisons de signatures requis]

Recevez, Madame, Monsieur, mes sincères salutations,

/ signature /

Signé par :

[Titre du Représentant Désigné du Bénéficiaire / de l'Emprunteur, tel que prévu dans l'Accord de Don / Crédit]

Annexe E - Formulaire de Demande de Décaissement

N° de projet du FND : Entrer le n° de projet Demande n° : Entrer le n° de demande Date : Entrez la date.

Nom du Destinataire / de l'Emprunteur :

Méthode de Décaissement (en sélectionner un) :

Paiement Direct Avance Spéciale Premier dépôt

Remboursement Réapprovisionnement

Devise et montant :

Entrez la devise. Entrez le montant.

Nom du Bénéficiaire :	Entrez le nom du bénéficiaire.
Adresse du Bénéficiaire :	Entrez l'adresse du bénéficiaire.
Nom de la Banque du Bénéficiaire :	Entrez le nom de la banque du bénéficiaire.
Adresse de la Banque du Bénéficiaire :	Entrez l'adresse de la banque du bénéficiaire.
Numéro de Compte du Bénéficiaire :	Entrez l'IBAN ou le numéro de compte du bénéficiaire.
Code SWIFT de la Banque du Bénéficiaire :	Entrez le code SWIFT du bénéficiaire.
Détails de la banque correspondante :	Entrez le correspondant si nécessaire.

Références de Facture et Instructions de Paiement Spéciales :

Entrez les instructions et les références si nécessaire.

Références du contact :

Entrez les références du contact si nécessaire.

Cette application comporte (Entrez un nombre) pages de documents à l'appui.

Par la présente, nous demandons ce décaissement du don en vertu de l'Accord de Don mentionné ci-dessus et, à cet égard, certifions et convenons ce qui suit :

- A. Le soussigné n'a pas retiré auparavant le montant du don pour faire face à ces dépenses. Le soussigné n'a pas obtenu et n'a pas l'intention d'obtenir des fonds à cette fin sur le produit de tout autre prêt, crédit ou don :
- B. Les biens et services visés par cette demande ont été ou sont achetés conformément aux modalités de l'Accord de Financement,
- C. Les dépenses ont été faites ou sont effectuées uniquement pour des biens ou des services provenant de sources éligibles.

Signé par :

Signature(s) du(des) représentant(s) autorisé(s)

Nom(s) et titre(s) en capitales du(des) représentant(s) autorisé(s)

Date :

Coordonnées pour la confirmation du décaissement :

	Bénéficiaire	Destinataire / Emprunteur	Agence
d'exécution			
E-mail			
Fax			
Adresse			

Annexe F - Formulaire de Demande d'Engagement Spécial

1. Don FND n° : Entrer le n° de subvention

2. Demande n° : Entrer le n° de demande

Attention : Administration

Financière

Dans le cadre de l'Accord de Don daté du [] entre le Fonds Nordique de Développement (« FND ») et [] (le « Destinataire ») pour un don d'un montant de [] (la « Don »), nous demandons un Engagement Spécial et les décaissements consécutifs au titre de le don en [*Devise, Montant, Montant en lettres*], certifions et convenons ce qui suit :

- A. Le soussigné demande qu'une Lettre d'Engagement Spécial soit adressée à la banque de négociation désignée ci-dessous conformément aux modalités de l'Accord de Don afin d'effectuer des paiements à la banque de négociation provenant du don. Le soussigné autorise irrévocablement ce décaissement sur la base d'une déclaration écrite de la banque de négociation indiquant que le paiement a été effectué ou est dû et sera promptement effectué conformément aux modalités de la lettre de crédit telle qu'elle peut être modifiée.
- B. Les modifications entraînant une prolongation de la date d'expiration de la lettre de crédit au-delà de la Date de Clôture de l'Accord de Don ou plus de six mois après la date d'expiration initiale de la lettre de crédit (selon la première éventualité), un changement de valeur de la lettre de crédit, la description ou la quantité de biens et/ou de travaux et/ou de services, ou le bénéficiaire ou les conditions de paiement sont soumis à votre approbation préalable. Le soussigné n'acceptera que des modifications à la lettre de crédit qui soient conformes aux modalités de l'Accord de Don, et accepte en outre que toutes les modifications proposées vous soient transmises par la banque de négociation pour votre information ou approbation, selon le cas.
- C. Vous pouvez limiter votre obligation totale d'effectuer des paiements au titre de l'Engagement Spécial en insérant une clause de limitation dans la lettre d'Engagement Spécial libellée dans la Devise du don, suffisante pour couvrir les fluctuations du taux de change. Le soussigné convient que, si, en raison de la clause de limitation, vous ne pouvez pas décaisser le montant total nécessaire pour payer la banque de négociation, toute partie non engagée du don peut être décaissée pour couvrir le manque. Au cas où la partie non engagée du don soit insuffisante pour couvrir le manque, vous en informerez le soussigné qui accepte de faire ce paiement rapidement à la banque de négociation.
- D. Votre obligation en vertu de l'Engagement Spécial prendra fin :
- sauf accord contraire du FND, 30 jours après la date d'expiration de la lettre de crédit ou à la Date de Clôture de l'Accord de Don (selon la première de ces éventualités)
 - après paiement par le FND à la banque de négociation de la valeur totale de la lettre de crédit, conformément aux modalités et conditions de la lettre d'Engagement Spécial.
 - dès réception par le FND d'un avis écrit de la banque de négociation spécifiant que l'Engagement Spécial peut être annulé.
- E. Le soussigné n'a pas déjà effectué de tirages sur le don pour faire face à ces dépenses. Le soussigné n'a pas obtenu et n'a pas l'intention d'obtenir des fonds à cette fin sur le produit de tout autre prêt, crédit ou don.
- F. Les biens et/ou travaux et/ou services couverts par cette demande sont achetés conformément aux modalités de l'Accord de Don et des contrats pertinents.
- G. Les dépenses sont effectuées uniquement pour des biens et/ou travaux et/ou services provenant de sources éligibles.

H. À la date de la présente demande, il n'y a pas de défaut en vertu de l'Accord de Don, ou en vertu d'un autre accord entre le FND et le Destinataire.

I. Au cas où tout ou partie des fonds décaissés provenant du don en vertu de cette demande soient retournés au FND, le soussigné autorise par la présente le FND à appliquer la valeur actuelle de ces fonds comme crédit aux fonds de le don.

Détails de la Lettre de Crédit :

3. Nom et adresse de la banque de négociation :

Entrez le nom et l'adresse.

4. Nom et adresse de la banque d'ouverture (destinataires) :

Entrez le nom et l'adresse.

5. Nom de l'ouvreur de la lettre de crédit (destinataire ou agence d'exécution) :

Entrez le nom de l'ouvreur de la lettre de crédit.

6. Détails de la lettre de crédit

a) Numéro de la lettre de crédit de la banque d'ouverture : Entrez le numéro de la lettre de crédit de la banque émettrice.

b) Devise et montant : Entrez la devise et le montant.

c) Date d'expiration de la lettre de crédit : Entrez la date d'expiration de la lettre de crédit.

Détails des dépenses :

7. Nom et adresse du sous-traitant ou du fournisseur (bénéficiaire de la lettre de crédit) :

Entrez le nom et l'adresse.

8. Détails de l'achat

a) Numéro du contrat ou du bon de commande et date :

Entrez le n° et la date du bon de commande.

b) Brève description des biens et/ou services :

Entrez la description.

9. Détails du tirage

a) Catégorie numéro : Entrez le numéro de la catégorie.

b) Pourcentage des dépenses à financer par le FND : Entrez le pourcentage.

10. Instructions spéciales et remarques :

Entrez les instructions spéciales et les remarques.

11. Signé par :

Signature(s) du(des) représentant(s) autorisé(s)

Nom(s) et titre(s) en capitales du(des) représentant(s) autorisé(s)

12. Date : Entrez la date.

Annexe G - Exemple de Formulaire Type d'Engagement Spécial

[Date]

[Nom de la banque de négociation]

[Adresse rue]

[Ville] [Pays]

Votre banque (d'ouverture) : []

N° de la lettre de crédit de votre banque (d'ouverture) : []

N° de demande : []

Votre référence : []

Cher, Chère [] :

Objet : N° de don FND [] ; Engagement Spécial n° [] (*Note : toute correspondance doit inclure le Numéro de le don et le Numéro de l'Engagement Spécial*)

Nous envoyons ci-joint un exemplaire d'une lettre de crédit que, d'après ce que nous comprenons, vous êtes prêt à émettre, conseiller ou confirmer en faveur de [Nom du Fournisseur] d'un montant de [] expirant le [] .

En considération de votre acceptation ci-dessous, nous acceptons irrévocablement de :

- a) Vous rembourser (ou la banque de négociation) pour tout paiement fait à ou sur l'ordre du bénéficiaire en vertu et conformément aux modalités de la lettre de crédit
- b) Vous payer (ou la banque de négociation) les sommes qui sont dues au bénéficiaire aux modalités de la lettre de crédit et conformément à celles-ci, auquel cas vous acceptez d'effectuer le paiement à ou sur ordre du bénéficiaire à la réception de nos paiements.

Sous réserve des modalités et conditions décrites ci-dessous, nous devons effectuer le paiement rapidement, mais au plus tard 30 jours après réception d'une demande écrite, à condition que cette demande écrite ait été spécifiquement adressée au Fonds Nordique de Développement (« FND ») indiqué dans le bloc de signature ci-dessous. Toutes les communications en lien avec cet Engagement Spécial doivent être envoyées à cette adresse.

Cet Engagement Spécial est soumis aux modalités et conditions suivantes :

1. Vous allez émettre, conseiller ou confirmer la lettre de crédit et nous informer rapidement de tout changement dans la banque de négociation
2. Vous vous engagez à nous fournir rapidement des exemplaires de toutes modifications apportées à la lettre de crédit. Ces modifications sont soumises aux conditions supplémentaires suivantes :
 - a) toute modification impliquant une modification de la valeur ou de la devise de la lettre de crédit, la description ou la quantité de biens et/ou services et/ou travaux, ou le bénéficiaire, ou les conditions de paiement, ne seront pas opérationnelles jusqu'à ce que vous receviez notre approbation ;
 - b) toute modification prolongeant la date d'expiration de la lettre de crédit plus de six mois après la date d'expiration initiale ou au [date de clôture indiquée dans l'Accord de Don] (selon la première de ces éventualités) ne sera pas en vigueur avant que vous receviez notre approbation.
3. Si la lettre de crédit n'est pas libellée dans la devise de votre pays, vous nous aviserez du nom et de l'adresse de votre banque correspondante dans le pays de cette devise qui recevra des fonds pour votre compte.
4. Nous ne serons pas tenus de vous payer à moins que nous n'ayons reçu une demande écrite de paiement de votre part à notre adresse indiquée ci-dessous dans les 30 jours de votre négociation des documents. Notre obligation en vertu de cet Engagement Spécial peut être résiliée 30 jours après la date indiquée au paragraphe 2(b) ci-dessus ou six mois après la date d'expiration de la lettre de crédit (selon la première éventualité). Nous ne serons pas tenus au titre de cet Engagement Spécial envers toute personne (y compris le bénéficiaire de la lettre de crédit) autre que vous
5. Nous ne serons pas tenus de vous payer des intérêts, commissions, autres frais ou dépenses liés à la lettre de crédit
6. Vous acceptez de nous aviser rapidement lors de l'annulation, l'expiration ou le paiement final de la lettre de crédit, y compris le montant de toute annulation
7. Vous acceptez que :

- a) Cet Engagement Spécial est émis en vertu d'un Accord de Don par le FND. Étant donné que ce financement est limité, nous ne serons pas tenus d'effectuer des paiements dans la mesure où ils dépasseraient l'équivalent, tel que nous le déterminons lorsque les paiements sont effectués, de : *[limite en EUR]*.
 - b) Le Destinataire de notre Don a convenu que si le montant qu'il doit vous payer dépasse le montant maximum que nous et/ou un ou d'autres financiers sommes engagés à payer en vertu du point a) ci-dessus, nous pouvons, à notre discrétion, déboursier toute partie non engagée du prêt / du crédit / du don qui peut exister pour couvrir le manque. Si un tel décaissement n'est pas effectué ou si un tel décaissement s'avère insuffisant pour couvrir le manque, nous aviserons le Destinataire du don du montant du manque restant. Sur réception de notre notification, il appartiendra au Destinataire de notre Don de prendre des dispositions pour vous rembourser rapidement afin de couvrir tout manque de ce type.
 - c) Nous n'aurons aucune responsabilité envers vous pour l'échec de tout autre financier pour lequel nous agissons en tant que mandataire afin d'effectuer tout paiement requis de ce financier en vertu de cet Engagement Spécial. Vous comprenez et acceptez que de ces paiements peuvent vous être faits par nous ou directement par le financier.
8. L'Engagement Spécial est réparti comme suit :

Financier	N° de don	Tranche	CCY	Montant de la lettre de crédit	N° de la catégorie	Description de la catégorie

- Toutes les demandes de paiement doivent préciser le montant relatif à chaque catégorie.
9. Cet Engagement Spécial doit être interprété et régi à tous égards par les lois du Royaume de Suède.

Tout désaccord entre les parties et toute réclamation d'une telle partie contre toute autre partie découlant du présent Accord ou en relation avec celui-ci, qui n'a pas été réglé par un accord des parties dans un délai de 60 jours calendaires, sera soumis à un arbitrage et sera finalement réglé en vertu du Règlement d'Arbitrage de l'Institut d'Arbitrage de la Chambre de Commerce de Stockholm par trois arbitres nommés conformément audit Règlement. Le lieu de la procédure d'arbitrage sera Stockholm et la langue de cette procédure sera l'anglais.

Veuillez signer et retourner un exemplaire de cette lettre en guise d'acceptation de cet Engagement Spécial, y compris toutes les modalités et conditions énoncées ci-dessus.

Recevez, Madame, Monsieur, mes sincères salutations,

[Nom]
 Directeur Général

[Nom]
 Directeur du Programme du Pays

Ce qui précède est compris et accepté.

[Nom et titre du représentant de la Banque de Négociation]

Annexe H - Formulaire de Demande de Paiement d'Engagement Spécial

N° de projet FND : Entrez le numéro de projet N° de demande de paiement : Entrez le n° de demande.
N° d'Engagement Spécial du FND : Entrez le n° de l'Engagement Spécial. Votre référence : Entrez la référence .
N° de la Lettre de Crédit : Entrez de n° de la Lettre de Crédit.

Devise et montant :

Entrez la devise. Entrez le montant.

Nous avons payé ou paierons le montant ci-dessus à ou sur ordre de :

Entrez le nom et l'adresse du bénéficiaire.

D'après les modalités de la Lettre de Crédit, de l'Engagement Spécial et de l'Accord de Financement mentionnés ci-dessus. Ce paiement a été effectué, ou est dû et sera promptement effectué au bénéficiaire conformément aux modalités et conditions de ladite Lettre de Crédit et aux amendements, le cas échéant, convenablement approuvés. Nous demandons que le paiement du montant conformément à cet Engagement Spécial soit effectué conformément aux instructions ci-dessous.

Solde de la lettre de crédit Entrez la devise et le montant. A été annulé
Sera utilisé

La validité de la lettre de crédit a été prolongée jusqu'au : Entrez la date.

Instructions de paiement

Nom de la banque : Entrez le nom de la banque du bénéficiaire.
Adresse de la banque : Entrez l'adresse de la banque du bénéficiaire.

Compte / Numéro IBAN : Entrez l'IBAN ou le numéro de compte du bénéficiaire.
Code SWIFT : Entrez le code SWIFT du bénéficiaire.
Détails de la banque correspondante : Entrez le correspondant si nécessaire.

Instructions de paiement spéciales et références :
Entrez les instructions et les références si nécessaire.

Signé par :

Signature(s) du(des) représentant(s) autorisé(s)

Nom(s) et titre(s) en capitales du(des) représentant(s) autorisé(s)

Annexe I - Exemple de Lettre de Demande de Compte Spécial

[En-tête du Bénéficiaire ou de l'Administrateur Financier de le don]
[Adresse rue]
[Ville] [Pays]

[DATE]

Nordic Development Fund (Fonds Nordique de Développement)
P.O. Box 185
FIN-00171 Helsinki
FINLANDE
info.ndf@ndf.fi

Cher/Chère [Responsable du Programme du Pays] :

Objet : Demande d'ouverture d'un Compte Spécial pour le don / le Crédit du FND N° [] [Nom du projet]

Nous nous référons à l'Accord de Don du FND N° [] en date du [] entre [nom du Bénéficiaire] et le Fonds Nordique de Développement.

Afin de faciliter la mise en œuvre du Projet, nous sollicitons votre approbation afin d'ouvrir un Compte Spécial pour effectuer les paiements des dépenses éligibles telles que définies dans l'Accord de Don du FND.

Nous nous engageons à établir et à gérer le Compte Spécial conformément aux dispositions des Instructions de Décaissement du FND.

Nous avons l'intention de demander à [nom et adresse de la banque gérant le compte] d'ouvrir un Compte Spécial en [devise] désigné [nom du projet, y compris référence au N° de don du FND] au nom de [nom du Bénéficiaire, agence d'exécution ou administrateur financier de le don]. Immédiatement après réception de votre approbation d'ouverture du Compte Spécial, nous vous transmettrons les documents suivants :

- (a) Notre lettre d'autorisation à [nom de la banque] pour ouvrir le Compte Spécial dans la devise étrangère,
- (b) La lettre à [nom de la banque] de [nom du bénéficiaire, agence d'exécution ou administrateur financier] avec l'autorisation et les spécimens de signatures des personnes désignées pour gérer le Compte Spécial en notre nom,
- (c) Une lettre de [nom de la banque] confirmant que le Compte Spécial a été ouvert, et
- (d) Si nécessaire, l'autorisation de la Banque Centrale d'ouvrir un Compte Spécial dans une devise étrangère.

En outre, nous demanderons à [nom de la banque] d'envoyer une Lettre de Confirmation Bancaire adressée au FND.

Recevez, Madame, Monsieur, mes sincères salutations,

[Signature autorisée du Bénéficiaire] [Lieu et date]

Annexe J - Exemple de Lettre de Confirmation de la Banque du Compte Spécial

[En-tête de la Banque]

[Adresse rue]

[Ville] [Pays]

[DATE]

Nordic Development Fund (Fonds Nordique de Développement)

P.O. Box 185

FIN-00171 Helsinki

FINLANDE

info.ndf@ndf.fi

Cher/Chère [Responsable du Programme du Pays] :

Objet : Compte Spécial de Don / Crédit N° [] [Nom du projet]

Nous nous référons à l'Accord de Don du FND N° [] en date du [] entre [nom du Bénéficiaire] et le Fonds Nordique de Développement.

Nous sommes heureux de confirmer que nous avons ouvert le Compte Spécial N° [], en [devise] désigné [nom du compte, y compris une référence au numéro de Don du FND] au nom de [nom de l'agence d'exécution ou de l'administrateur financier].

Les relevés mensuels du compte seront émis à la fois au Fonds Nordique de Développement et à [nom de l'agence d'exécution ou de l'administrateur financier].

Les représentants autorisés du Fonds Nordique de Développement auront accès à l'inspection du Compte Spécial et aux documents connexes, ainsi qu'à la permission de prélever des extraits des livres du Compte Spécial [copie de l'autorisation à joindre].

Reconnaissant que le Fonds Nordique de Développement ait intérêt à préserver l'utilisation de ses fonds aux fins spéciales de ses projets, nous sommes heureux de confirmer en outre que nous ne ferons aucune réclamation pour compenser, saisir ou joindre des montants en dépôt sur le Compte Spécial pour satisfaire les montants qui nous sont dus, sauf dans la mesure nécessaire pour protéger notre position dans les cas où un tiers prenne des mesures pour rattacher ces fonds.

Dans le cas où une tierce partie aurait rattaché des fonds au Compte Spécial, nous informerons immédiatement le Fonds Nordique de Développement de cette participation et coopérerons, le cas échéant, avec le Fonds Nordique de Développement dans ses efforts pour obtenir la suppression de ce rattachement.

Nous confirmons que les engagements ci-dessus nous lieront également en ce qui concerne les futurs arrangements de Compte Spécial avec nous.

Recevez, Madame, Monsieur, mes sincères salutations,
